

Sujet : [INTERNET] Tr: CLASSEMENT DU SITE MARAIS VERNIER

De :

Date : 03/04/2023 12:25

Pour : pref-projet-maraisvernier@eure.gouv.fr

----- mail transféré -----

Envoyé: lundi 3 Avril 2023 12:17

A : pref-projet-maraisvernier@eure.gouve.fr

Objet : CLASSEMENT DU SITE MARAIS VERNIER

Monsieur le préfet
Monsieur le commissaire enquêteur.

Il est indéniable que le MARAIS VERNIER représente sur la rive sud de l'estuaire de la Seine un site unique riche d'une grande biodiversité .

C'est une zone humide vivante qui sera soumise très fortement aux conséquences de l'évolution du climat.

Les Classements Natura 2000 et Ramsar antérieurs prouvent que ce marais est bien singulier .

Je suis favorable au classement de celui-ci .

Je remarque que les cultivateurs et exploitants Agricoles s'inquiètent de contraintes supplémentaires ,générées par ce classement

Il est important qu'ils soient accompagnés par les institutions et organismes professionnels, dans l'évolution des pratiques agricoles

il ne doit pas y avoir d'incompatibilité entre production agricole, élevage de qualité et préservation de cet exceptionnelle puit de carbone.

Je réaffirme ma position favorable au classement

Respectueusement.

Michel Auvray

Adhérent de L'association Estuaire SUD

"Protéger la Nature, c'est protéger l'Homme"